La renaissance du château de la Vernière

La Nièvre compte plus de 200 châteaux. Le château de la Vernière (Chasnay), dont il est ici question, n'est certainement ni le plus beau ni le plus ancien. Il ne semble pas non plus avoir retenu l'attention des chroniqueurs des temps passés, aucun événement notable ne s'y étant probablement déroulé. Ce qui lui vaut notre intérêt soudain, c'est que l'on vient de retrouver, dans les archives d'un notaire neversois[1], un document éclairant un épisode majeur de son histoire, qui pourrait même constituer son acte de naissance. Daté du 7 décembre 1730, il s'agit d'un état détaillé des travaux à effectuer au château - bref : d'un devis - établi à l'intention du propriétaire des lieux, le sieur Girard de Busson, commissaire des armées du Roi. D'un abord difficile, moins du fait de l'écriture du notaire qu'à cause des termes techniques dont il est émaillé, ce document[2], qui comprend huit pages, présente un intérêt historique certain, notamment sur le plan de l'histoire des arts et des techniques. Mais il soulève un problème majeur : à quelle date le château a-t-il été effectivement construit et, donc, quelle est son ancienneté réelle ?

© Ministère de la Culture - Base Mémoire

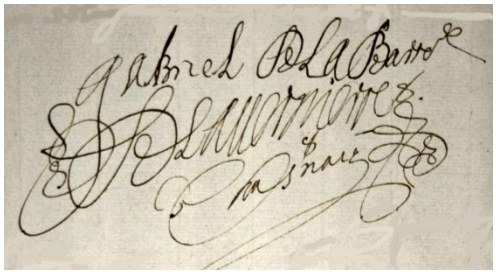

Signature de Gabriel de La Barre, seigneur de Chasnay (1665)

Comme on l'a indiqué plus haut, le devis est daté de 1730. On comprend, à sa lecture, qu'il ne s'agit pas de bâtir ex nihilo mais bien d'apporter des modifications à une construction déjà existante, probablement en très mauvais état (le document est d'ailleurs intitulé : « Devis pour les réparations à faire au château de la Vernière »). Rapporté à l'ampleur des travaux projetés, le mot « réparations » paraît un peu faible... Il n'empêche : le château existe bel et bien et il est d'ailleurs fait état, à deux reprises, de la nécessité de « lier la nouvelle maçonnerie avec l'ancienne ». De fait, divers documents d'archives attestent l'existence du château dès le milieu du XVIIe siècle. En 1664, il est habité par le seigneur de Chasnay, messire Gabriel de La Barre, chevalier, seigneur, baron de Chasnay et de la Vernière,

[1] 3 E 1 / 1328 - Minutes du notaire Jacques Frébault (Nevers) - AD de la Nièvre - Acte trouvé et photographié par Mme Pruvot.
[2] Le site des Cahiers du val de Bargis en publie la transcription commentée.

demeurant ordinairement « en son chastel de la Vernière». Hors sa tour et sa chapelle, le « chastel » du baron n'a probablement pas grand-chose en commun avec l'élégante gentilhommière qui lui a succédé. Sans doute s'agit-il d'une de ces nombreuses maisons fortes seigneuriales, massive, défensive, flanquée de sa forge, de son moulin et de sa métairie.

Quelques décennies plus tard, si l'on se fie à un mémoire du curé de Chasnay daté de 1717, l'ancien « chastel » du baron est à moitié démoli et sa chapelle inutilisable. Les temps ont changé, les préoccupations seigneuriales également. Au début du XVIIIe siècle, il s'agit moins, pour les seigneurs locaux, de se préparer à la guerre que de vivre sur un grand pied et de le faire savoir. Assurément, si le maître des lieux a bien l'intention de faire reconstruire le château de la Vernière, ce n'est pas pour le refaire à l'identique ! De ce point de vue, le devis de 1730 est tout à fait éloquent. Ce qui frappe, d'emblée, c'est le nombre d'ouvertures prévues, la plupart pourvues d'un encadrement en pierre de taille : pas moins de 14 portes et 29 fenêtres ! Toutes ces ouvertures sont destinées à faciliter la circulation, des hommes et de la lumière, entre les 8 pièces (chauffées), les 9 cabinets et les 2 garde-robes que compte le château sur ses deux étages. Les résidents sont nombreux puisque on relève, sur le plan joint au devis, l'emplacement de 13 lits. Trois tuyaux, deux pour les maîtres et un pour les domestiques, sont prévus pour l'évacuation des excréments... La charpente, elle, est entièrement refaite. Les extérieurs du château sont également aménagés : une terrasse d'agrément à l'arrière, un pont à l'avant, une grille à l'entrée et puis, et surtout, un prestigieux escalier en fer-à-cheval permettant d'accéder directement à l'étage noble.

Le château, aujourd'hui.
© Domaine de la Vernière

Diverses destructions sont évidemment opérées, dont celles d'un escalier, d'une tour et de la chapelle évoquée plus haut, vestiges du château primitif. On ignore la date exacte à laquelle les travaux ont été effectués. Mais le fait que le devis ait été conservé par le notaire et qu'il ait été contresigné par le seigneur incline à penser qu'il a été suivi d'effet. Trente ans plus tard, en 1764, le curé de Chasnay, accompagné de celui de Donzy, procède à la bénédiction d'une « nouvelle chapelle construite dans une tour du château »[3]. Cela vient évidemment renforcer l'idée d'une construction antérieure à cette date. Le château de la Vernière aurait dont été reconstruit vers 1730, en lieu et place de l'ancien « chastel »...

[3] G 1670 - Archives départementales de l'Yonne.

Mais voilà, les enquêtes, en matière d'histoire locale, ont elles aussi leurs rebondissements ! Selon le Ministère de la culture[4], le château de la Vernière date non pas du XVIIIe siècle mais du milieu du XIXe siècle... En tenant compte de cette dernière information, on en conclut que trois châteaux se seraient succédé sur le site : le château primitif, bâti à une date indéterminée, le château de Girard de Busson, construit vers 1730 et, enfin, l'actuel château, datant du milieu du XIXe siècle. Il se pourrait que le troisième ne soit qu'une version remaniée du second.

La Vernière étant aujourd'hui un domaine viticole, le château sert d'argument publicitaire : on en trouve donc de nombreuses photographies. Il a également suscité l'intérêt, au siècle dernier, des éditeurs de cartes postales, dont une partie de la production nous est parvenue.

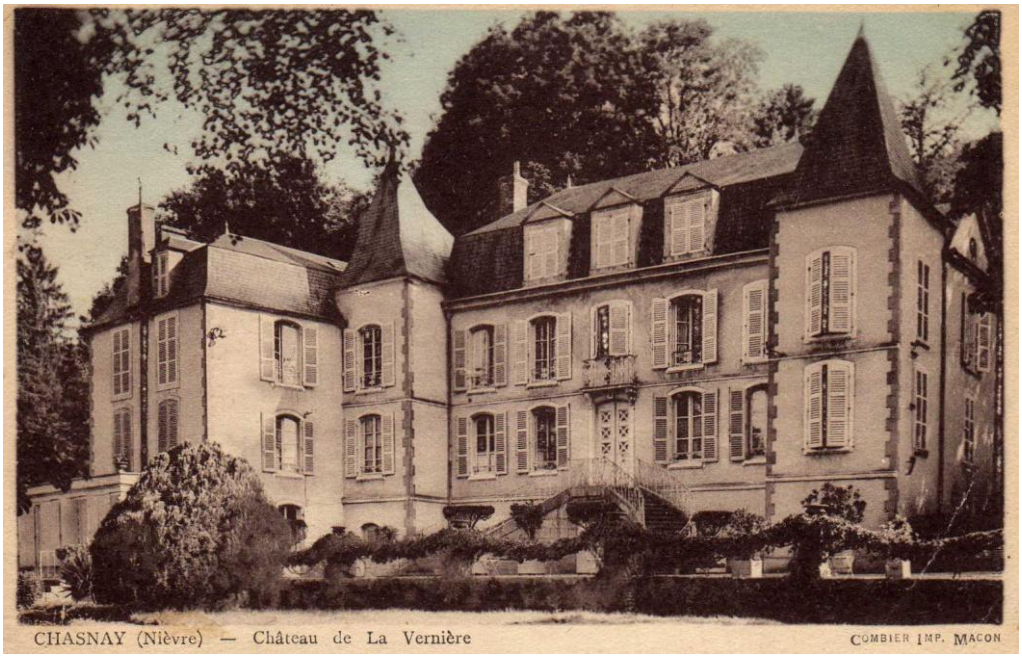

Collection particulière de J.-M. Gendre

En observant les unes et les autres, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a un évident rapport entre la construction telle qu'elle se présente aujourd'hui et le devis, pourtant vieux de près de trois cents ans : forme générale du bâtiment, revêtement (pierre recouverte d'enduit), nombre de baies sur la façade principale (1 porte et 9 fenêtres), présence de lucarnes à la capucine... Mais c'est surtout l'élégant escalier en fer-à-cheval, évident élément de prestige, qui retient l'attention. En effet, la conception de ce dernier est incontestablement antérieure à la date indiquée par le Ministère de la culture puisque le devis de 1730, dont il est un élément majeur, en contient une description précise (une vingtaine de lignes lui sont consacrées). Ce type d'escalier est, semble-t-il, peu usité dans la Nièvre. En adoptant ce modèle si peu répandu, le seigneur de Chasnay a-t-il cherché à se distinguer de ses pairs ? C'est évidemment difficile à dire mais ce qui est en revanche certain, c'est qu'il a pris, ce 7

[4] Base Mémoire.

décembre 1730, une décision dont les effets sont encore visibles. Car c'est à elle que l'on doit, d'une part, l'existence de ce bel escalier en fer-à-cheval et, d'autre part, celle du devis dormant dans les archives d'un notaire neversois... L'un comme l'autre, indéniablement, invitent à reconsidérer l'histoire du château de la Vernière. Puisse cet article y avoir contribué !

Philippe Cendron